

Assumer pleinement notre rôle de fiduciaire prévu par les lois du Canada, notamment la Charte canadienne des droits et libertés, en assurant un positionnement stratégique susceptible de doter le Conseil scolaire FrancoSud des politiques, des ressources et des outils nécessaires au plein épanouissement de la gestion scolaire francophone dans le Sud de l'Alberta, sur le territoire couvert par le FrancoSud.

## 1. Vision

Fier d'être francophone, chaque élève atteint son plein potentiel, s'épanouit et vit la réussite.

## 2. Mission

Le Conseil scolaire FrancoSud a pour mission d'accompagner tous les élèves dans l'épanouissement de leur francophonie et l'atteinte de leur plein potentiel, tout en les préparant à devenir les citoyens de demain. Pour l'élève d'une école catholique, il s'agit aussi de l'engager dans sa foi. Ensemble dans nos diversités, nous nous surpassons pour assurer le succès, le développement sain et le mieux-être global de chaque élève.

## 3. Valeurs

- 3.1. L'intégrité et l'inclusion sont les fondements de tous nos faits et gestes.
- 3.2. Notre leadership se manifeste par notre capacité d'agir, notre volonté d'exceller et notre souci de continuellement nous améliorer.
- 3.3. L'ouverture et la sensibilité aux différences sont visibles dans notre recherche d'équité et dans notre volonté d'être le conseil scolaire de choix des ayants droits francophones.
- 3.4. La fierté francophone est imprégnée dans notre détermination à valoriser la diversité.

## 4. Principes directeurs

- 4.1. Le bien-être de l'élève est au cœur de nos priorités.
- 4.2. La réussite globale est une responsabilité partagée par l'élève, l'enseignant, les parents, l'école et la communauté.
- 4.3. Les attentes sont élevées face à la réussite globale de chaque élève.
- 4.4. La diversité contribue à l'enrichissement de la francophonie.
- 4.5. La construction de l'identité francophone et la célébration de notre diversité orientent nos actions.
- 4.6. Les forces et les réalités de chaque milieu sont valorisées dans la programmation locale.

## 5. Profil de sortie de l'élève

À la fin de son parcours au FrancoSud, l'élève :

- 5.1. sera en pleine possession de sa capacité intellectuelle et de son potentiel humain;
- 5.2. sera fier de son héritage linguistique et culturel;
- 5.3. sera un citoyen en devenir, consciencieux, productif et respectueux des valeurs humaines;
- 5.4. aura connu la réussite scolaire;
- 5.5. vivra les valeurs catholiques et sera engagé dans sa foi, dans le cas de l'élève d'une école catholique.

## 6. Orientations stratégiques

### **Orientation 1**

#### **Assurer la réussite scolaire et globale de l'élève**

La réussite scolaire et globale signifie que l'élève vit des réussites sur tous les plans et qu'il peut les célébrer. Elle lui permet de se sentir compétent, d'avoir confiance, de faire preuve de leadership et d'entrepreneuriat, de développer sa fierté francophone et de profiter pleinement d'opportunités d'évoluer selon ses intérêts, sa façon d'apprendre et ses forces. Cette réussite, selon les attentes et les normes, est possible en portant une attention particulière aux besoins de l'élève, en lui offrant les services nécessaires et en l'accompagnant dans un environnement scolaire et communautaire stimulant et enrichissant. L'élève est amené à faire des choix éclairés afin d'être bien préparé pour des études postsecondaires et pour le marché du travail, et ce, dans les deux langues officielles.

### **Orientation 2**

#### **Poursuivre le continuum des programmes du préscolaire au secondaire, vers le postsecondaire**

Le continuum des programmes francophones est connu des parents, ce qui leur permet de faire un choix éclairé et de se prévaloir de leur droit à l'éducation francophone pour leurs enfants. Des services à la petite enfance (prématornelle et garderie), en passant par le primaire et le secondaire, l'élève fait son parcours entièrement en français dans les écoles du FrancoSud, en route vers le postsecondaire. Dans tous les milieux, l'élève a accès à une programmation la plus complète possible en français, à des espaces répondant à ses besoins et à un enseignement d'excellente qualité.

### **Orientation 3**

#### **Encourager le développement de l'école communautaire**

Les établissements scolaires du FrancoSud sont des espaces éducatifs ancrés dans les communautés qu'ils desservent tout en étant ouverts sur le monde. Ces espaces sont des lieux d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec leurs communautés. Ils permettent l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs, que ce soit l'élève, le personnel, les parents ou les partenaires, en vue de les engager dans la vie socioculturelle, politique et économique de leur communauté francophone. À ce titre, le FrancoSud s'efforce de créer des relations entre ses écoles et leurs communautés pour susciter l'engagement de tous, favorisant ainsi la réussite des élèves et l'épanouissement des communautés francophones en contexte minoritaire.

### **Orientation 4**

#### **Augmenter l'accessibilité à l'éducation francophone sur le territoire du FrancoSud**

Le FrancoSud reconnaît que l'amélioration de l'accessibilité à des écoles francophones sur l'ensemble de son territoire est un enjeu important pour assurer que l'éducation francophone représente une option attrayante pour les ayants droit francophones. Cet accès plus grand à l'éducation francophone passe autant par la bonification de la programmation offerte et la fidélisation des élèves que par l'élargissement de l'offre de services et l'ouverture de nouvelles installations scolaires. Le conseil scolaire reconnaît la nécessité de s'adapter aux besoins de ses communautés, et ce, à l'échelle de son territoire.

### **Orientation 5**

#### **Dans une école catholique, accompagner l'élève dans un cheminement qui s'inspire des valeurs catholiques**

Dans une école catholique, l'élève vit les valeurs chrétiennes et bénéficie d'une éducation qui reflète ces valeurs. Pour l'accompagner dans son cheminement, l'élève reçoit un enseignement religieux et participe à des célébrations et des initiatives variées en lien avec la paroisse et la communauté.

## 7. Mesures de l'Assurance de la qualité

- a) Progrès et rendement de l'élève
- b) Enseignement et leadership
- c) Appuis à l'apprentissage
- d) Gouvernance
- e) Contexte local et sociétal

Références légales: *Préambule, articles 3, 7, 11, 18, 25, 27, 33, 35.1, 51, 52, 53, 67, 222 de la [Education Act](#)  
[Fiscal Planning and Transparency Act](#)  
[Guide de l'éducation : préscolaire à 12e année](#)*

Adoption: 17 octobre 2023  
Révision: